

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six le dix avril à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 01/04/2026, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Rodolphe KIRSCH, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : **23**  
Nombre de membres présents : **22**

Nombre de membres en exercice : **23**  
Nombre de membres votants : **23**

**Présents (22)** : M. Rodolphe KIRSCH, Mme Suzanne BARZAGLI, M. Eric BESSAH, Mme Brigitte SCHMITT, M. Pascal BUARD, Mme Caroline SPETZ, M. Anthony FINOCCHI, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Maurice BEHRA, Mme Jacqueline INGOLD, M. Bernard FOHR, Mme Amélie BARRET, M. Pascal EHRSAM, Mme Nadine WEHRLLEN, M. Philippe ELSAESSER, Mme Marie NAZZARO, M. René Michel NUSSBAUM, Mme Corinne FILLINGER, M. Guillaume NAZZARO, M. Jacques VICECONTE, Mme Lydia LOMBARDO, M. Jocelyn ZINDY.

**Procurations (1)** : M. Stéphane NEFF à M. Jacques VICECONTE

**Excusé (0)** :

**Absent (0)** :

Référence de la délibération : DE\_2026\_63

**POINT 18 : DESIGNATION D'UN REFERENT AU SEIN DE L'ASSOCIATION EPICEA**

**VOTE** : Pour : 22                      Contre : 0                      Abstention : 1

Pour rappel, la commune de VIEUX-THANN est adhérente à l'association EPICEA (délibération du 27 mars 2021).

Depuis presque vingt ans, l'association EPICEA s'est fait une place dans le paysage économique local.

Sa première mission est l'insertion : elle fait travailler des personnes en difficulté (*bénéficiaire RSA, travailleurs handicapés, jeunes sans diplôme, sortants de prison, demandeurs d'emploi de longue durée*), tout en leur proposant un accompagnement social et professionnel qui vise à les aider à sortir de la précarité. Depuis sa création, ce sont près de 400 demandeurs d'emploi qui sont passés par EPICEA.

Ses principaux financeurs sont la DIRECCTE Grand Est (Unité territoriale du Haut-Rhin), la Communauté de Communes Thann-Cernay, la Communauté de Communes de la Vallée de St Amarin, la Collectivité Européenne d'Alsace et le Fonds Social Européen.

Ses clients sont les collectivités territoriales, les entreprises et associations du Pays Thur Doller (*entretien des espaces verts, naturels et urbains, activités hivernales etc.*).

La commune dispose d'un représentant pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire de l'Association.

M. le Maire expose qu'en vertu des articles L5721-1 à L5722-6 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il doit être procédé à l'élection des représentants au scrutin secret et à la majorité absolue.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret, la désignation des délégués se faisant alors à main levée.

*Il est proposé la candidature suivante : M. Pascal BUARD.*

Le Maire soumet la désignation au vote à main levée.

**Après délibération le Conseil Municipal, avec 22 voix pour et 1 abstention :**

- **approuve** la nomination du délégué à main levée sur la base de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **désigne** comme représentant auprès d'EPICEA M. Pascal BUARD.

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 15 avril 2026 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le 15 avril 2026.

*Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.  
Fait à VIEUX-THANN, le 15 avril 2026.*

La secrétaire de séance

Maurice BEHRA

L'auxiliaire de séance

Amélie BOHN

